

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 février 2021 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre NICOLET, 1^{er} Adjoint au Maire.

Marché. – Le Conseil Municipal décide de redéléguer pour un an le service de perception des droits de place sur le marché, arrête le cahier des charges en fixant les conditions d'exploitation en vue de l'appel public à candidatures, et autorise le Maire à conclure le marché avec l'entreprise qui aura été retenue.

Travaux d'Assainissement. – Le Conseil décide de confier à la Société IRH Ingénieur Conseil la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales pour un montant H.T. de 9 500 €.

Service de l'Eau. – Selon la Loi la Commune devra transférer en 2026 la compétence de son Service de l'Eau à l'intercommunalité (Communauté de Communes ou Syndicat ayant vocation). A cet effet elle devra au préalable réaliser une étude patrimoniale de son réseau en permettant une meilleure connaissance de son état. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier cette étude à la société DUPUET pour un montant H.T. de 9 880 €.

Subventions. – Une enveloppe budgétaire de 700 € sera consacrée à l'attribution de subventions aux associations locales. Cette enveloppe pourra être abondée en cours d'année en fonction des manifestations pouvant être organisées suivant l'évolution de la situation sanitaire. Le Conseil alloue par ailleurs 50 € à l'entreprise de télévision locale BIP TV.

Dénomination des voies communales. – Après avoir statué sur les observations émises par certains habitants lors des deux permanences dédiées, tenues en Mairie, le Conseil valide définitivement la dénomination des voies communales en vue de la numérotation des habitations des différents hameaux.

Personnel communal. – Le Conseil décide de modifier le tableau des effectifs en créant un emploi permanent à temps incomplet d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural qui sera pourvu par un fonctionnaire et, à défaut, par un agent contractuel.
